

**ACCUSE DE RECEPTION
DU FORMULAIRE ASSOULPISSEMENT CARTE SCOLAIRE**

10-3

Nom de l'établissement d'origine :



Tout dossier incomplet ou arrivé après le délai de rigueur à la DSDEN sera déclaré irrecevable lors de la commission.

Accuse réception de la demande d'assouplissement de la carte scolaire, de l'élève

A réception du formulaire rempli par l'élève et ses représentants légaux, le chef d'établissement coche la priorité sollicitée, ainsi que les documents fournis dans le cadre de cette demande de dérogation.

CHOIX (A COCHER)	PRIORITE SOLLICITEE	PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES	PIECES DEPOSEES
	① Elève souffrant d'un handicap.	Certificat du médecin traitant Avis du médecin scolaire <u>ou</u> notification de la MDPH.	
	② Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé.	Certificat du médecin traitant Avis du médecin scolaire.	
	③ Elève boursier sur critère social ou boursier au mérite.	Notification d'attribution de bourse <u>ou</u> l'avis d'imposition N-2 ou N-1 pour ceux qui ne disposent pas d'une notification de bourse.	
	④ Elève dont un frère ou une sœur est en cours de scolarisation dans l'établissement souhaité.	Certificat de scolarité du ou des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement sollicité en classe de 2 ^{nde} ou de 1 ^{re} au titre de la présente année scolaire.	
	⑤ Elève résidant à proximité de l'établissement demandé.	Toute pièce permettant de comparer la distance et/ou le temps de transport entre : l'adresse de résidence et le lycée de secteur – l'adresse de résidence et le lycée sollicité.	
	⑥ Elève devant suivre un parcours particulier.	Toute pièce justificative d'une pratique culturelle ou sportive, de continuité d'un parcours scolaire particulier déjà débuté.	

Le :...../...../ 2017

Signatures du ou des représentant(s) légal(aux):

Le :...../...../ 2017

Cachet et Signature du chef d'établissement :

Dossier à dupliquer et à remettre aux représentants légaux et aux DSDEN concernés.
L'établissement d'origine prend soin de conserver un exemplaire : ce document fera foi en cas de litige.
 Si vous formulez une demande d'assouplissement à la carte scolaire pour une affectation en 2^{nde} GT dans un lycée ne relevant de pas de votre zone de desserte, les résultats de l'affectation figurant sur la notification qui vous sera communiquée **le 26 juin valent réponse à la demande formulée.**